



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## organisation

Question écrite n° 59731

## Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur le coût de la campagne de communication du Gouvernement au sujet de la réforme territoriale. Cette campagne de communication prend notamment la forme d'une application pour mobiles appelée « #NOTReFrance ». Il souhaite connaître le montant engagé pour cette opération, ainsi que pour tout autre outil visant directement ou indirectement à promouvoir la réforme territoriale.

## Texte de la réponse

L'application mobile « #NOTReFRANCE » a été mise en fonctionnement en août 2014 avec comme objectif d'informer et de consulter les citoyens sur la réforme territoriale. Le choix de ce dispositif correspondait à la volonté de faire des économies par rapport à l'organisation de réunions sur tout le territoire et au souhait de toucher potentiellement tous les internautes et mobinautes. La consultation est ouverte à la fois sur l'application mobile mais aussi depuis un espace dédié au sein du portail internet du ministère de la décentralisation et de la fonction publique. Ce dernier a été construit, alimenté et maintenu par des équipes du ministère et n'a généré aucune dépense nouvelle en crédits de fonctionnement. En ce qui concerne la téléphonie mobile, deux applications ont dû être construites sous IOS et sous Androïd. Le ministère, ne disposant ni des moyens nécessaires ni des compétences internes, a recouru aux services d'un prestataire. Ces opérations ont été réalisées pour un coût de 39 246 € TTC.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59731

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** Décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Décentralisation et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5730

**Réponse publiée au JO le :** [11 août 2015](#), page 6155